## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

	PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)	
Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	<b>AMENDEMENT</b>	N º 2104
	présenté par M. Mesnier	
	ARTICLE 29	
À l'alinéa 6, subs	stituer aux mots :	
« peut être autori	sée »	
les mots :		
« est mise en œuv	vre ».	
	EXPOSÉ SOMMAIRE	
Rédactionnel.		